



Visa pour un ascendant algérien d'un français

Par **derssa**, le **23/02/2009** à **12:56**

bjr,

j'ai déposé deux demandes de visa d'un court séjour pour ma mère âgée de 83 ans (une en septembre 2008 et l'autre en février 2009) ponctué à chaque fois d'un refus malgré que j'ai présenté dans le dossier tous mes papiers y compris mes fiches de paie, mes déclarations d'impôt et même la copie de ma carte bancaire. j'ai un appartement de 64 mètres /C. je suis de nationalité française, marié avec 2 enfants, fils unique (donc ma mère vit toute seule en Algérie), feu mon père était un ancien combattant ayant passé 15 ans de sa vie dans l'armée française, enrôlé en 1921 et démobilisé en 1945 . donc ma mère est veuve d'un ancien soldat français qui en plus ne profite même pas d'une pension de réversion et on lui refuse un visa pour venir voir son fils et ses petits enfants alors que leur grand père à donné ses plus belles années à ce pays, allant jusqu'à m'accuser dans leur réponse un risque de détournement de l'objet du visa sans présenter aucune preuve et je trouve cela très humiliant.

je sollicite un conseil, un avis ou une orientation d'une personne compétente dans le domaine ou une personne ayant eu le même problème et trouvé une solution positive.

mes sincères remerciements anticipés